

Le transfert culturel dans l'apprentissage des langues étrangères dans le système scolaire tchèque de 2005 à 2023

MOÏSE LEMONNIER
(České Budějovice)

CULTURAL TRANSFER IN FOREIGN LANGUAGE LEARNING IN THE CZECH SCHOOL SYSTEM FROM 2005 TO 2023

This article constitutes a segment derived from my thesis, centered on the investigation of language acquisition dynamics among Czech students (focusing on English, Russian, French, Spanish, and German). It involves an extensive analysis of statistical studies by region encompassing language learning trends from 2005 to 2023. Additionally, it scrutinizes the intricate web of Czech language policies from the Ministry of Education and their impact on the language preferences among learners. Of primary interest is the examination of the phenomenon of cultural transfer, particularly instigated by French institutional initiatives, and its profound influence on the acquisition preferences of Czech students. This exploration aims to dissect the mechanisms and impact of cultural transfer strategies implemented by French institutions in the Czech Republic's linguistic educational landscape, shedding light on their efficacy in shaping preferences for the acquisition.

KEYWORDS: language acquisition, Czech language policies, cultural transfer, foreign language, primary and high school

MOTS-CLÉS: acquisition des langues, politiques linguistiques tchèques, transfert culturel, langue étrangère, école primaire et secondaire

INTRODUCTION

Notre thèse a pour objet de tenter de comprendre pourquoi les élèves tchèques choisissent l'apprentissage d'une certaine langue étrangère plutôt qu'une autre dans l'enseignement primaire et secondaire. Elle est constituée d'une recherche et d'une étude approfondie des données produites par le ministère de l'Éducation tchèque sur les apprentissages des langues étrangères entre 2005 et aujourd'hui. Aussi, nous explorons l'impact des politiques éducatives du ministère de l'Éducation tchèque. Cette recherche se concentre également sur l'influence des politiques linguistiques de la France, mettant en lumière le transfert culturel ainsi que leur éventuel impact sur l'apprentissage du français en République tchèque. De plus, cette thèse explore le concept de « l'imaginaire linguistique » des apprenants qui vise à mettre en relief les perceptions, les aspirations et les représentations des élèves tchèques vis-à-vis des langues étrangères. Une autre dimension de cette étude repose sur l'analyse d'un corpus issu de la presse, via Czech National Korpus¹, offrant ainsi une perspective différente en mettant en évidence les représentations des langues étrangères dans le pays.

Cet article, tiré de cette recherche, traitera, entre autres, du rôle du transfert culturel dans l'apprentissage du français par les élèves tchèques, en examinant de près les initiatives institutionnelles françaises déployées en République tchèque. Dans un premier temps, nous examinerons divers facteurs influençant l'apprentissage des langues étrangères en République tchèque, puis nous aborderons le transfert culturel français dans ce pays avant d'explorer l'apprentissage des langues étrangères par région.

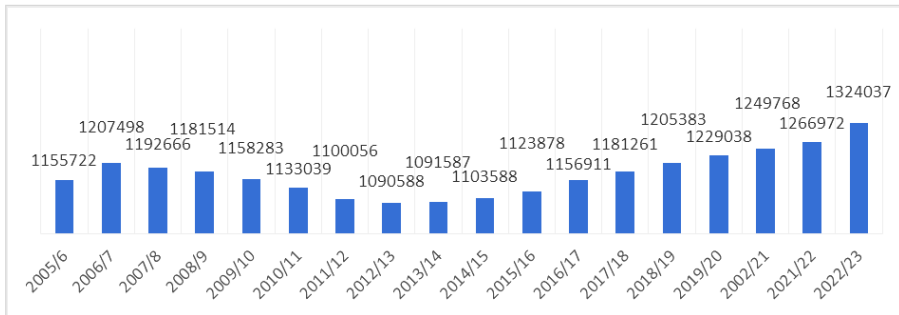
¹ <https://www.korpus.cz/>

1. DIVERS FACTEURS INFLUENÇANT L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

1.1 La situation géographique de la République tchèque

En République tchèque, à l'Ouest, cinq régions (Ústí nad Labem, Liberec, Karlovy Vary, Plzeň et Bohême du Sud) partagent une frontière avec l'Allemagne. Cette proximité frontalière exerce une influence significative sur l'apprentissage de l'allemand, observé de manière plus marquée dans cette zone. De façon plus atténuée, la frontière au sud avec l'Autriche impacte également l'apprentissage de l'allemand, surtout dans les régions de Bohême du Sud, de Moravie du Sud et de Vysočina. À mesure que l'on s'éloigne de ces frontières, l'apprentissage de l'allemand diminue laissant une place plus prégnante à l'apprentissage du russe.

1.2 La démographie



Graphique 1 : Évolution du nombre d'élèves dans le système scolaire tchèque de 2005 à 2023²

Dans l'apprentissage des langues étrangères, la démographie représente un facteur crucial. La diminution du nombre d'étudiants

² Ce graphique a été créé par l'auteur de cet article à partir des données du ministère de l'Éducation tchèque (<https://statis.msmt.cz/rocnka/rocnka.asp>).

dans le système scolaire tchèque jusqu'en 2013/14 a directement impacté l'ouverture des cours de langues, souvent conditionnée par un seuil minimal d'étudiants. Lorsque les effectifs diminuent, les possibilités d'ouvrir des cours pour des langues moins "populaires" sont réduites. Les directives spécifiant les limites des effectifs pour les classes et les groupes sont énoncées dans les arrêtés ministériels *Vyhláška 48/2005 Sb. o základním vzdělávání*³ pour les écoles fondamentales⁴ et dans *Vyhláška 13/2005 Sb. o středním vzdělávání*⁵ pour les lycées. Le paragraphe 5 de l'arrêté 48/2005 autorise les écoles fondamentales à former des groupes pour dispenser certains cours si cela est nécessaire et en accord avec le programme de chaque établissement (Školní vzdělávací program, ŠVP). Il n'est cependant pas explicitement mentionné la création de groupes spécifiques pour l'enseignement des langues étrangères. Pour les lycées, le paragraphe 2 de l'arrêté 13/2005 autorise la formation de groupes pour l'enseignement des langues étrangères, avec un nombre minimal moyen de 9 élèves. Ceci implique la possibilité de former un groupe pour l'enseignement du français avec seulement 6 élèves, mais à condition qu'il y ait simultanément un autre groupe pour une autre langue étrangère avec, par exemple, 12 élèves. Ainsi, la moyenne du nombre d'élèves dans ces deux groupes est de $(6+12)/2=9$ élèves.

Dans un contexte de diminution des effectifs et de concurrence dans l'apprentissage des langues étrangères, ouvrir des classes chaque année pour toutes les langues devient difficile.

1.3 Les choix politiques du ministère de l'éducation tchèque

Les décisions prises par le ministère de l'Éducation ont profondément influencé la répartition de l'enseignement des langues étrangères au sein du système éducatif tchèque, notamment :

³ <https://www.msmt.cz/file/38827/>

⁴ L'école fondamentale est l'équivalent de l'école primaire et du collège en France.

⁵ <https://www.msmt.cz/file/48114/>

- À partir de la rentrée 2004 modification du programme national (Rámcový vzdělávací program, RVP)⁶, consacrant comme matière obligatoire dès la quatrième année de l'école fondamentale puis dès la rentrée 2007 à partir de la troisième année. Préférence accordée par le ministère à l'anglais et promotion de la continuité pédagogique entre les établissements.
- À partir de la rentrée 2013⁷ : révision du programme national avec l'introduction d'une seconde langue étrangère obligatoire pour les deux dernières années de l'école fondamentale
- À partir du 1er janvier 2020⁸ : modification des modalités de financement des établissements scolaires en fonction de groupes plutôt que du nombre d'élèves.

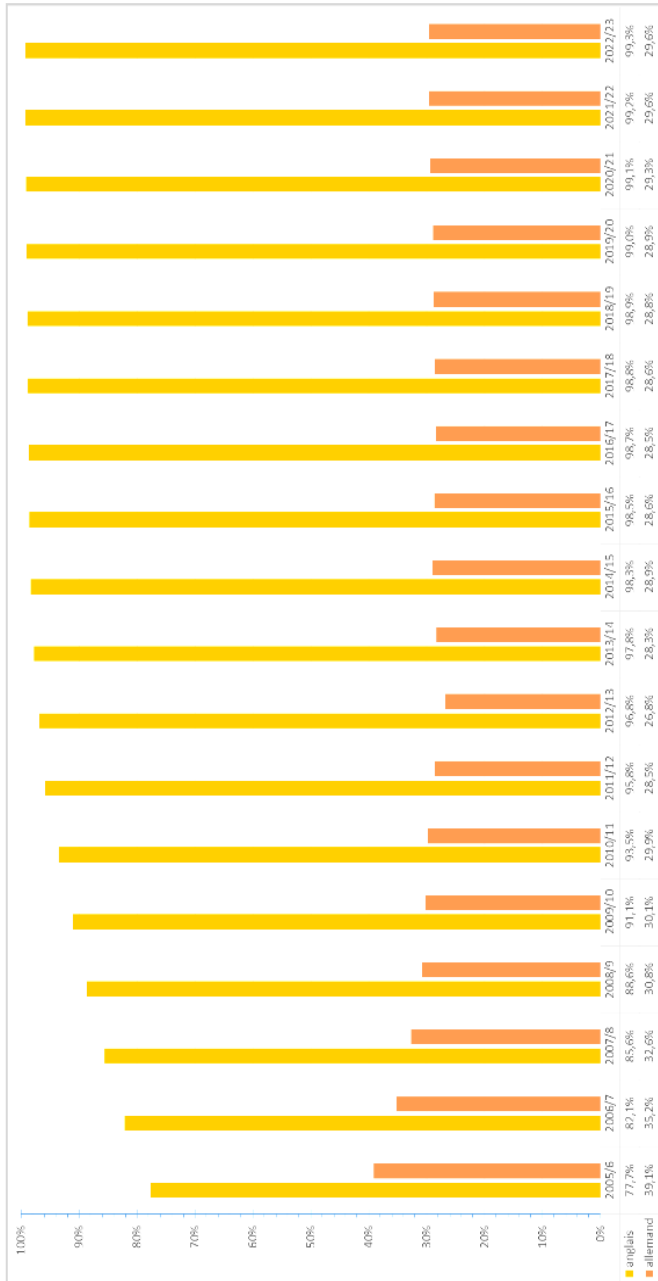
Nous allons maintenant montrer l'influence que ces décisions ont eu sur l'apprentissage des langues étrangères en République tchèque.

Le graphique 2 met en évidence l'impact significatif des révisions apportées aux programmes de l'éducation de 2004 puis de 2007, favorisant considérablement l'enseignement de l'anglais, induisant ainsi une croissance rapide, tandis que l'enseignement de l'allemand a diminué presque de manière symétrique jusqu'en 2013. L'apprentissage de l'anglais étant proche de 100%, on peut en déduire que celui-ci commence pour la plupart des écoles fondamentales dès la première année. Les ajustements du programme en 2013 ont ravivé l'intérêt pour l'apprentissage de l'allemand, mettant fin à sa baisse pour se stabiliser, puis entamer une lente progression. Il convient toutefois de nuancer ces résultats, car l'évolution de l'apprentissage de l'allemand varie d'une région à une autre et diffère selon le type d'établissement, notamment entre les écoles fondamentales et les lycées.

⁶ <https://www.msmt.cz/file/38755>

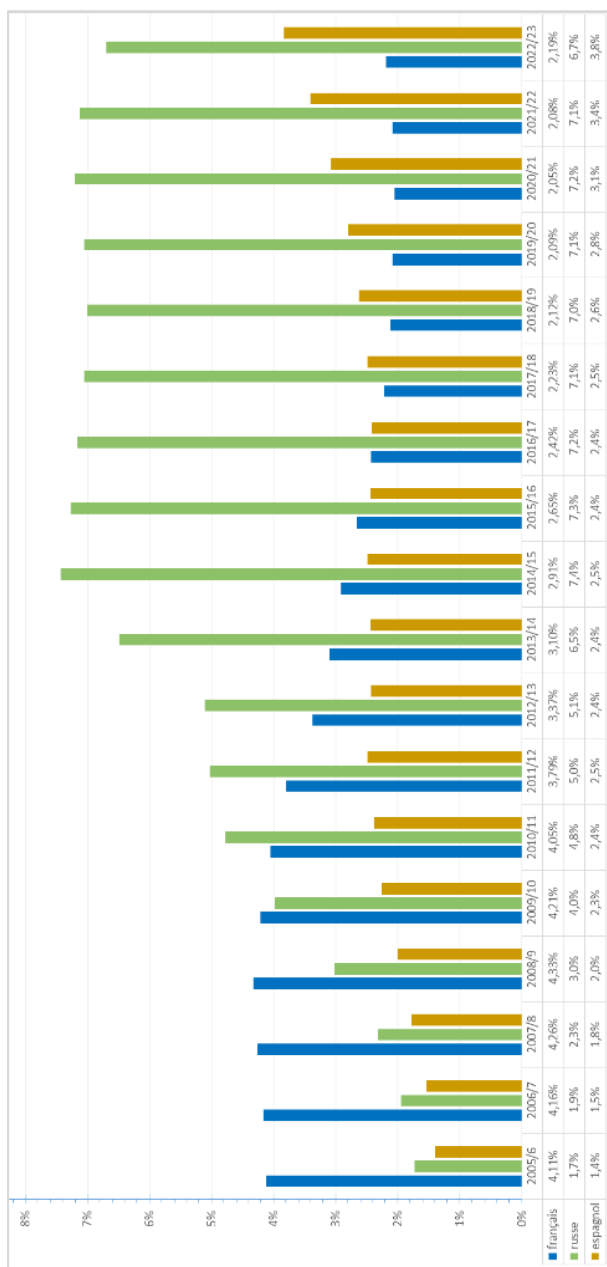
⁷ <https://www.msmt.cz/vzdelavani/zakladni-vzdelavani/vzdelavaci-obor-cizi-jazyk-a-dalsi-cizi-jazyk-v-rvp-zv>

⁸ <https://www.msmt.cz/file/51202/>



Graphique 2 : Répartition de l'apprentissage des langues étrangères dans le système scolaire tchèque (écoles fondamentales et lycées)⁹

⁹ Ce graphique a été créé par l'auteur de cet article à partir des données du ministère de l'Éducation tchèque (<https://statis.msmt.cz/rocnka/rocnka.asp>).



Graphique 3 : Répartition de l'apprentissage des langues étrangères
dans le système scolaire tchèque (écoles fondamentales et lycées)¹⁰

¹⁰ Ce graphique a été créé par l'auteur de cet article à partir des données du ministère de l'Éducation tchèque (<https://statis.msmt.cz/rocnka/rocnka.asp>).

Pour l'apprentissage du français, du russe et de l'espagnol, l'évolution est différente comme nous pouvons le constater à partir du graphique 3. Ainsi, le français qui est la 3^e langue étrangère apprise en République tchèque en 2005 perd sa place au bénéfice du russe dès 2010 puis passe derrière l'espagnol en 2017, pour devenir depuis cette date la 5^e langue étrangère apprise en République tchèque. Le français cesse de diminuer à partir de 2021 et connaît une légère augmentation pour atteindre 2,19% en 2022. Celle-ci est essentiellement due à une diminution plus lente dans les lycées et une augmentation des apprentissages dans les écoles fondamentales. L'apprentissage du russe a, comme l'allemand, bénéficié du changement des programmes de 2013 pour se stabiliser autour de 7% dès 2014. Depuis 2020, il connaît une diminution. L'apprentissage de l'espagnol a, quant à lui, connu une progression de 2005 à 2014, puis une légère diminution jusqu'en 2016, avant de repartir à la hausse.

De plus, la révision du financement des établissements scolaires en 2020 a eu un impact sur l'enseignement des langues. Auparavant, les écoles recevaient un financement par élève, incitant ainsi les directeurs des écoles fondamentales à retenir les élèves plus longtemps, influençant le recrutement pour certains lycées. À partir de janvier 2019, ce mode de financement a évolué, passant à un système où les dotations sont liées au nombre d'heures prévues selon les programmes communs à tous les établissements (Rámcový vzdělávací plán, RVP). Cette transition visait à offrir aux directeurs une meilleure planification budgétaire et à réduire les inégalités entre établissements, brisant ainsi le cercle vicieux où les établissements moins attractifs avaient moins de ressources pour s'améliorer.

Désormais, les subventions sont distribuées en fonction de trois tranches d'effectifs :

- moins de 18 élèves
- entre 18 et 26 élèves
- plus de 26 élèves

Ce nouveau modèle permet une plus grande flexibilité pour les directeurs ainsi qu'une plus grande visibilité sur les financements, ce qui favorise l'ouverture de classes à effectifs réduits, créant ainsi des opportunités pour l'apprentissage des langues étrangères qui étaient plus limitées auparavant.

1.4 L'imaginaire linguistique

Selon Houdebine (1997), l'imaginaire linguistique se définit comme le rapport du sujet à *la langue* (Lacan) – prise en compte de l'aspect le plus intime autant que faire se peut d'où des fantasmes et fictions d'un sujet (normes fictives, non étayées par un discours social) – et à *La Langue* (Saussure) – aspect plus social et idéologique donc, étayé par un discours par exemple grammatical, académique, orthoépique, puriste (normes prescriptives). Cet *imaginaire linguistique* est repérable dans les commentaires sur les usages ou les langues (versant unilingue ou plurilingue des évaluations linguistiques allant des discours les plus neutres – normes évaluatives, constatatives – au plus qualifiant (disqualifiant ou valorisant : normes prescriptives, fictives, etc.). Ainsi, pour les élèves le choix d'une langue étrangère peut se révéler difficile. C'est un dilemme car cet acte implique une interaction complexe entre leur perception intime de la langue et les normes sociales, c'est-à-dire les évaluations et les qualités attribuées à cette langue dans un contexte plus large. L'impact de la famille est également un élément décisionnel significatif.

2. LE TRANSFERT CULTUREL

Selon Joyeux-Prunel (2003) les travaux sur les transferts culturels n'insistent pas tant sur le fait d'une importation que sur les enjeux qu'elle masque, les stratégies qui la motivent et les concurrences qu'elle suscite. La méthode insiste sur deux analyses : celle des contextes d'accueil et de départ d'un transfert ; et celle de ses vecteurs. Voyageurs, traducteurs, enseignants, artisans émigrés, musiciens, commerçant. Nous nous pencherons donc sur les transferts culturels à travers les différentes institutions créées en République tchèque ainsi que des accords de coopération et de mobilités visant à promouvoir, à diffuser la langue et la culture française afin que les Tchèques se les approprient et les redéfinissent.

Au cours de notre recherche, nous avons eu accès aux archives de l'Institut Français de Prague et aux accords bilatéraux entre la France et la République tchèque que nous allons maintenant présenter, de manière chronologique.

Tous les accords signés à partir de 1990 entre la République tchèque et la France font référence à « l'accord culturel » du 26 octobre 1967 qui remplace la « déclaration scientifique, littéraire et scolaire » du 30 avril 1924 ainsi que le « protocole additionnel » du 8 décembre 1945.

L'accord de 1967 : « Accord culturel »¹¹

L'accord est exposé à l'article premier « Les Parties contractantes s'engagent à développer leur coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'enseignement, de la science et de la technique, des arts, de la radiodiffusion, de la télévision, de la cinématographie, du tourisme et des sports » et à l'article 2 « Chacune des Parties contractantes s'engage à réserver **une place de choix** à l'enseignement de la langue et de la civilisation de l'autre Partie ». Les articles 3, 4, 6, 8 évoquent plus particulièrement la coopération linguistique et éducative entre les deux pays, c'est-à-dire la facilitation de l'étude de la langue (art. 3) avec notamment « L'institution de chaires dans les établissements d'enseignement supérieur », le retour des instituts culturels (art. 4) (ce sera tout d'abord plutôt une bibliothèque), l'équivalence des diplômes entre les pays (art. 6), les échanges pédagogiques (art. 8), ainsi que la facilitation et le développement de la coopération scientifique et technique (art. 5, 9 et 10).

L'article 7 montre une certaine méfiance entre les idéologies des deux pays « Les parties contractantes s'efforcent d'assurer une présentation objective de l'autre pays à travers leurs programmes et dans les manuels d'enseignement ».

1990 : Accord « relatif à la coopération dans le domaine de la formation »

Comme son nom l'indique, c'est un accord qui discute de la formation des personnes dans des domaines particuliers, et les domaines touchés par cette volonté de partenariat sont assez larges et développés dans l'article 4 « la gestion des entreprises et la gestion par branches professionnelles, le commerce extérieur et les relations économiques internationales, la gestion financière et bancaire, la

¹¹ Les accords sont tous en français et nous les présentons avec le titre d'origine.

gestion des ressources humaine, les restructurations industrielles, les aspects sociaux, juridiques et technologiques de l'évolution économique ». Le reste de cet accord concerne la formation des fonctionnaires et demande à privilégier « l'emploi de la langue française » dans ces formations.

1990 : Accord sur « la coopération et les échanges dans le domaine de la jeunesse »

Il est composé de 10 articles et délimite les échanges de la jeunesse entre les deux pays. Ici aussi, l'accord est très large et touche plusieurs domaines qui sont développés dans l'article 2 « la découverte mutuelle de la culture, des civilisations et des modes de vie de chacun des deux pays, la démocratie et les droits de l'homme, la solidarité et les questions humanitaires, l'éducation, en particulier l'enseignement des langues, les activités de loisirs artistiques, sportifs et de l'esprit, la protection et la restauration du patrimoine, la protection de l'environnement et de la nature. ». L'article 4 demande la promotion de cet accord et indique les modalités d'action. Le reste de l'accord insiste sur la réciprocité des échanges, de son équilibre et les modalités de réception, d'envoi et de financement. Ces deux accords ont une durée de 5 ans et sont reconductibles.

1990 : accord sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels

1991-1993 : programme de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation et des sciences et techniques

L'accord de 1967 et ceux de 1990 sont les accords de base dans les relations entre les deux pays. Le programme de coopération de 1991 touche plusieurs domaines de la coopération entre les deux pays et n'est pas spécifique à la coopération linguistique. Nous pouvons retenir de cet accord qu'au point 15, les parties contractantes « prennent acte de la signature, le 29 novembre 1990, à Prague d'un accord de coopération entre l'École des Hautes études en sciences sociales, l'Académie tchécoslovaque des sciences et l'Université Charles de Prague » ce qui est la création du futur CEFRES.

Au point 25, on évoque pour la première fois la diffusion de l'enseignement du français dans les écoles fondamentales « Les Autorités de la RFTS soutiennent l'introduction de l'apprentissage du français dès la 3ème classe dans certaines écoles fondamentales pilotes, et dès la 5ème (ou 6ème en fonction de la réforme en cours) classe dans un nombre significatif d'écoles fondamentales. La Partie française se félicite de cette initiative et signale que l'apprentissage précoce des langues étrangères constitue pour l'avenir un thème possible de coopération éducative entre les deux pays. ». Au niveau de l'enseignement secondaire du second degré, au point 26, l'accord prend en compte 3 cas différents. Les lycées à français renforcé, les établissements enseignant en français diverses matières et les sections bilingues. L'article 27 concerne essentiellement l'École française qui deviendra par la suite le Lycée français de Prague en 1998. Le point 28 évoque l'ouverture des sections bilingues « Les Parties contractantes se félicitent de l'ouverture, en septembre 1990, de sections bilingues dans quatre lycées tchèques et slovaque (Hellichova à Prague, Lerchova à Brno, Slovenska (sic !) à Olomouc et Metodova à Bratislava). Les Parties contractantes accordent la priorité à la création de deux sections bilingues l'une à Tabor, l'autre à Kosice, à la rentrée scolaire 1991-1992. »

Le point 29 évoque les « appariements et échanges scolaires », mais même si les deux parties veulent « favoriser » les échanges, elles veulent privilégier les établissements des points précédents ainsi que les « établissements techniques et professionnels ». Le choix politique est donc d'axer les efforts sur les organismes déjà existants. Le point 30 concerne la création et la publication de manuels scolaires. Le point 38 développe la coopération éducative et notamment le partage de connaissances sur le système éducatif. Le point 35 évoque le rôle des enseignants-conseillers pédagogiques qui « jouent notamment le rôle de relais général de la coopération linguistique et éducative, à l'échelle d'une circonscription territoriale. Ils peuvent être ainsi appelés à exercer, même à temps partiel, un rôle important pour le suivi de projets de coopération. À cette activité, s'en ajoutent d'autres, d'ordre culturel au sens large du terme. »

1991 : Protocole sur la création des sections bilingues

Les articles 1 et 2 expliquent la formation du réseau des sections bilingues. L'article 3 s'intéresse au fonctionnement pédagogique des sections. L'article 4 et 5 montrent les engagements de la France à fournir des professeurs français, le nombre ainsi que les conditions de travail pour les professeurs et la répartition des frais entre les deux pays. La France indique qu'elle est prête à envoyer d'autres professeurs français si nécessaire et à la demande des établissements. L'article 6 stipule que la France assure le coût de tout le matériel pédagogique en français, des manuels aux matériaux didactiques. L'article 7 concerne la formation des professeurs tchèques pour « garantir un haut niveau à l'enseignement du français et des disciplines scientifiques enseignés en français ». Les articles 8 et 9 établissent le calendrier de l'élaboration pédagogique des sections ainsi que les modalités de son évaluation.

L'article 10 insiste sur le développement de la collaboration des enseignants et des élèves entre les sections mais aussi avec la France. L'article 11 montre l'importance des sections pour les deux parties.

Ce que nous pouvons remarquer c'est qu'entre 1990 et 1991, la France va mettre les moyens pour créer en République tchèque les institutions de sa coopération linguistique et culturelle. Celles-ci sont encore actives actuellement.

1994 : Protocole de coopération entre le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports de la République tchèque, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture et le secrétariat d'État à l'Enseignement technique de la République française

Ce protocole ne fonctionne pas par articles mais par thèmes et l'annexe du protocole de 1994 marque une collaboration accrue entre les lycées professionnels. Les appariements apparaissent en 1994 puis dans les accords de 1996 et ceux de 2000 (ils n'apparaissent plus dans les accords de coopération suivants).

1998 : Déclaration commune sur la création d'un lycée français

1996-98 / 2000-02 / 2004-06 / 2008-10 : Programme de coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation (et de l'éducation supérieure pour le programme de 2008-10).

Ces documents prennent à peu près la même forme et les changements sont plutôt sur des spécificités comme les types de bourses, les missions de certains personnels envoyés par la France, des concours ou des programmes d'échanges scolaires (par exemple un an en France)

2015-16 : Arrangement administratif relatif au soutien au fonctionnement des sections bilingues franco-tchèques

Nous allons essayer de résumer ces accords en 2 tableaux.

	1991-93	1996-98	2000-02	2004-06	2008-10
Université Charles de Prague	X		X	X	X
Ecole supérieure d'économie de Prague	X				X
Institut pédagogique et Ecole des langues de Prague	X				
Faculté de pédagogie de Plzen	X		X	X	X
Faculté de pédagogie de Ceske Budejovice	X		X	X	X
Université Masaryk de Brno	X		X	X	X
Université Palacky d'Olomouc	X		X	X	X
Université d'Ostrava			X	X	X
Université Technique de Liberec				X	X
Université de Hradec Králové				X	X
Université technique de Prague					X

Tableau 1 : Soutien à l'apprentissage du français dans les établissements d'études supérieures tchèques¹

¹ Ce tableau a été créé par l'auteur de cet article à partir des données des accords bilatéraux entre la France et la République tchèque.

	1996	1997	1998	2000	2004	2008
Bourses de doctorat en cotutelle	25	25	15		X	X
Bourses de DEA, DESS, Ecoles Supérieures	25	25	23		X	X
Stage de recherche			38		X	X
Bourses de 3 cycle en études françaises (doctorats en cotutelle, DEA ou DESS)	3	3	2		X	X
Bourses linguistiques pour des étudiants (un mois)	16	15	20			
Bourses linguistiques pour des professionnels ayant besoin du français dans leur profession (un mois)	30	15	11			
- Bourses pédagogiques pour professeurs de français (un mois)	65	50	28		X	X
Bourses pédagogiques pour futurs professeurs de sections bilingues	5 X 5 mois	1X5 mois	2X3 mois			
Bourses pour étudiants de 4 ^{ème} , 5 ^{ème} année des départements de français, pour la recherche concernant le mémoire de diplôme (trois mois)	10	10				
Bourses d'une année universitaire à l'ISIT	2		2			
Séjours scientifiques de haut niveau (mensualité)			12 + 21		X	X
Stages de Pratique Accompagnée (trois semaines) pour enseignants sections bilingues toutes disciplines	15		10			
Bourses pour les responsables, les proviseurs et les enseignants des sections bilingues (Université d'été - une semaine)			4			
Bourses (d'un an) pour étudiants sortant des sections bilingues et se destinant à des études en Grandes		2				
Bourses (de trois ans) pour lycéens, à Dijon ou Nîmes jusqu'à l'obtention du baccalauréat français (Frais d'écologie à partir de 2004)		14	46		X	X
Bourses (de 14 jours) pour 3 lauréats des Olympiades de français et leur accompagnateur offerts par l'Association "Pont Neuf".			4			
Bourses (de 14 jours) pour 7 lauréats des Olympiades de français et leur accompagnateur.			8			
Bourses (de 14 jours) pour 5 lauréats du concours sur la Coupe de football et leur accompagnateur			6			

Tableau 2 : Répartition des bourses (Il n'y a pas de données concernant l'accord de 2000)¹³

² Ce tableau a été créé par l'auteur de cet article à partir des données des accords bilatéraux entre la France et la République tchèque.

Les tableaux 1 et 2 montrent les axes sur lesquels la France et la République tchèque ont voulu s'appuyer. Ainsi, par exemple, on peut voir qu'il y a une volonté de permettre aux professeurs des sections bilingues d'améliorer leurs compétences en allant étudier en France.

Entre 2011 et 2014, il y aura 3 documents appelés « **Lettre d'intention relative au fonctionnement des sections bilingues franco-tchèques** » puis en 2015-16 un « arrangement administratif relatif au soutien au fonctionnement des sections bilingues franco-tchèques » qui sont, comme leur nom l'indique, des « arrangements administratifs » concernant le fonctionnement des sections bilingues, notamment en termes de subventions, de lecteurs envoyés, de formations et de gestion de certains frais. Les 4 documents sont sous la même forme avec quelques modifications, notamment le nombre de lecteurs envoyés par la France dans les sections.

Pour conclure, on constate que le projet initial de 1990-1991 s'est avéré ambitieux, contribuant au développement de l'enseignement du français dans les années 90 et une partie des années 2000. Toutefois, le réseau n'a pas connu d'évolution significative depuis. Deux nouvelles Alliances françaises ont été créées (l'AF de Pardubice en 1999 et l'AF de Bohême du Sud en 2004), la section bilingue belge est devenue une section européenne, et quatre sections européennes ont vu le jour (Ostrava, Zlin, Nymburk et Hradec Kralové). Finalement, depuis 2008, l'enseignement du français a connu une forte diminution jusqu'en 2022/23 pour les lycées et 2021/22 pour les écoles fondamentales. C'est dans ces derniers établissements que l'augmentation est la plus forte, représentant dorénavant 31% des effectifs en 2022/23 contre 14,4% en 2008/09. Nous allons maintenant nous intéresser aux changements dans l'apprentissage des langues étrangères dans les établissements scolaires en République tchèque.

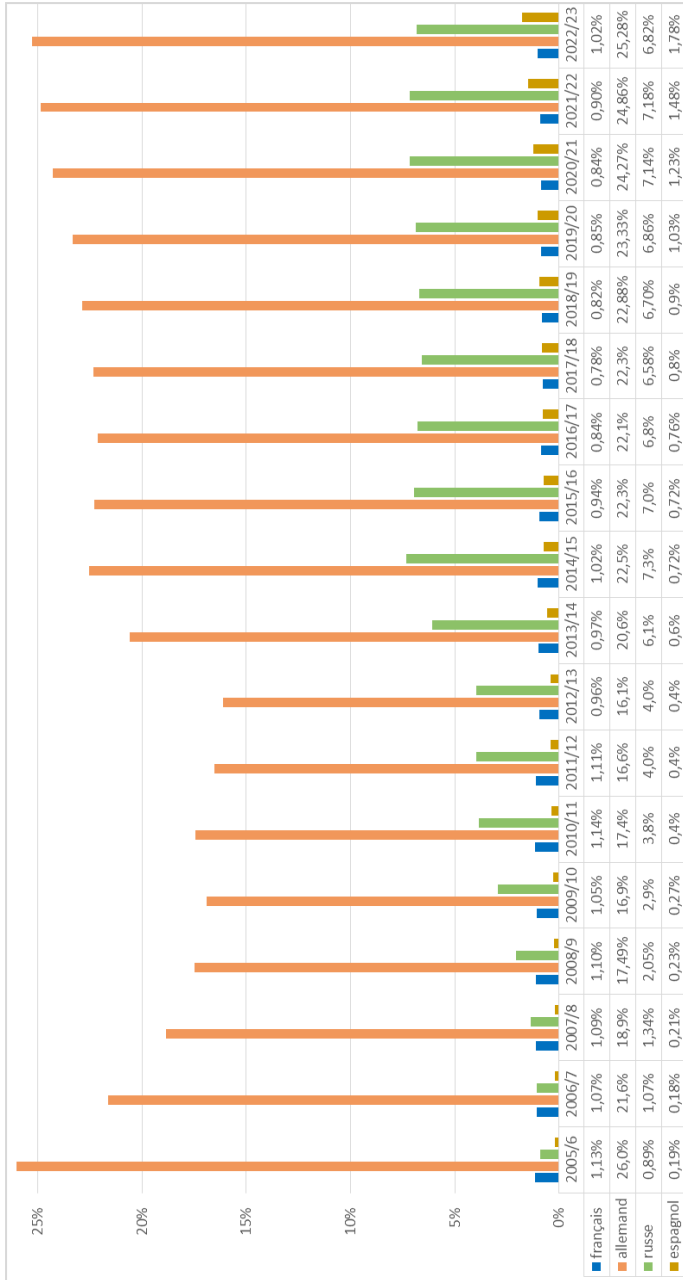
3. ÉVOLUTION DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'emplacement géographique de la République tchèque a une forte incidence sur

l'apprentissage d'une langue étrangère. Ainsi, même si l'anglais est la première langue apprise dans toute la République tchèque, l'apprentissage de l'allemand se situe pour sa part à la deuxième place dans toutes les régions dans les établissements aussi bien primaires que secondaires. Nous allons donc nous concentrer dans cette partie sur l'apprentissage du français, du russe et de l'espagnol, tout d'abord dans les écoles fondamentales puis dans les lycées.

3.1 Répartition de l'apprentissage des langues étrangères dans les écoles fondamentales

Les politiques linguistiques du ministère se manifestent clairement à travers les statistiques suivantes : en 2003/2004, 70,84 % des élèves des établissements fondamentaux apprenaient l'anglais, un chiffre qui a atteint 99,6 % en 2022/2023. Comme nous pouvons le remarquer avec le graphique 4, cette montée de l'enseignement de l'anglais s'est accompagnée d'une diminution significative de l'apprentissage de l'allemand qui est passé de 31,37 % en 2003/2004 à 16,10 % en 2012/2013. Cependant, une forte progression de l'allemand a été observée au cours des deux années suivantes, atteignant 22,5 % à la rentrée 2014/2015, avant de se stabiliser à ce niveau par la suite. Parallèlement, l'apprentissage du russe a connu une croissance constante, passant de 0,10 % en 2003/2004 à 3,96 % en 2012/2013. Cette tendance s'est accentuée lors des rentrées 2013/2014 et 2014/2015, où l'apprentissage du russe a fortement augmenté, atteignant 7,34 % des apprenants. Ce changement a été favorisé par la réforme du RVP de 2013. Quant à l'espagnol et au français, ils représentent une part marginale des apprentissages dans les écoles fondamentales, avec des évolutions contrastées. Le nombre d'apprenants en espagnol n'a cessé d'augmenter, passant de 0,10 % en 2005/2006 à 1,78 % en 2022/2023, avec une accélération notable depuis 2020. En revanche, celui du français a connu des fluctuations, avec une tendance à la baisse jusqu'en 2017/2018, où il représentait 0,78 % des apprenants. Cependant, nous observons une remontée depuis 2018/19 pour atteindre 1,02% en 2022/23



Graphique 4 : Répartition de l'apprentissage des langues étrangères dans les écoles fondamentales de 2005 à 2023¹⁴

³ Ce graphique a été créé par l'auteur de cet article à partir des données du ministère de l'Éducation tchèque (<https://statis.msmt.cz/rocnka/rocnka.asp>).

Cependant, il y a de grandes disparités entre les régions. En 2005, le français est la 3^e langue étrangère apprise dans ces établissements dans 8 régions. L'apprentissage du russe est devant le français dans les régions de Karlovy vary, de Bohême centrale, de Pardubice, de Vysočina et de Moravie-Silésie. En 2007, l'apprentissage du français restera à la troisième place uniquement dans la région de Prague. À partir de 2009, le russe est la troisième langue étrangère apprise dans toutes les régions de la République tchèque et il faudra attendre 2017 pour que l'apprentissage de l'espagnol le dépasse dans la région de Prague.

On peut aussi comparer l'apprentissage du français et de l'espagnol. Il y a plus d'élèves qui apprennent le français que l'espagnol dans toutes les régions de République tchèque jusqu'en 2014, année pendant laquelle, l'espagnol dépasse le français en Moravie-Silésie. Puis il passe au-dessus du français en :

- 2017 dans la région d'Olomouc et à Prague,
- 2018 dans les régions de Bohême centrale et de Zlín,
- 2019 dans la région de Moravie du Sud,
- 2020 dans la région de Pardubice,
- 2022 dans les régions de Karlovy Vary, de Liberec et d'Ústí nad Labem.

Le français est donc actuellement plus enseigné que l'espagnol dans 4 régions : celle de Plzeň, de Bohême du Sud, de Vysočina et de Hradec Kralové.

Il est intéressant de noter que l'apprentissage de l'espagnol se développe autour des deux sections bilingues à l'Est du pays et à Prague puis dans les régions de l'Ouest.

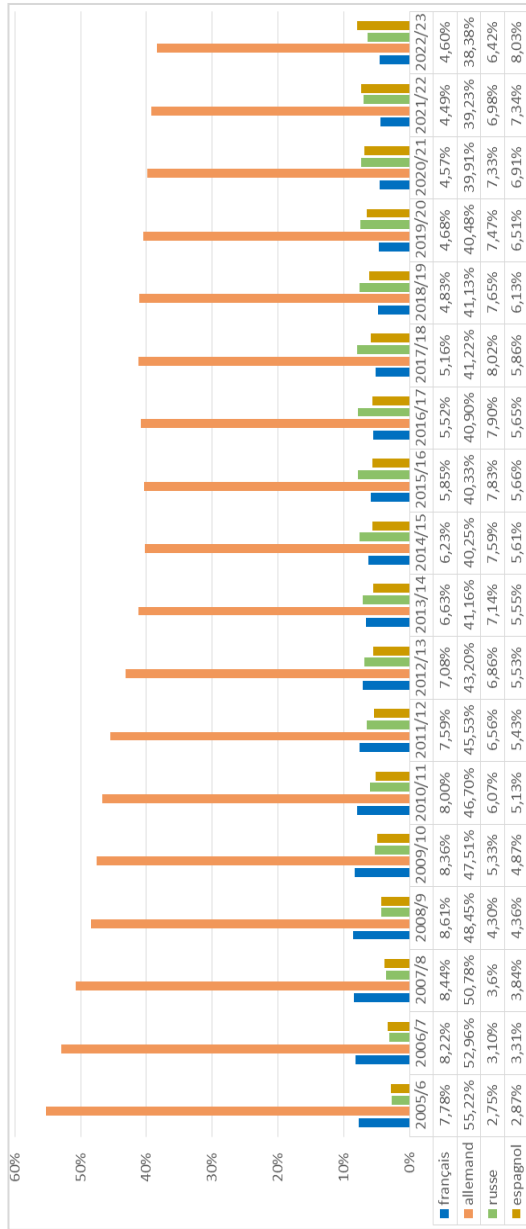
3.2 Répartition de l'apprentissage des langues étrangères dans les lycées

Dans le graphique 5, l'analyse détaillée des données sur l'enseignement des langues étrangères dans les lycées tchèques révèle des tendances distinctes pour chacune des cinq langues étudiées et mettent en lumière les dynamiques complexes. Tout d'abord,

l'apprentissage de l'anglais connaît une croissance constante et régulière, passant de 76,58 % à près de 99 % des élèves. En ce qui concerne l'apprentissage de l'allemand, on observe une diminution continue chaque année, passant d'environ 55 % en 2005/06 à 38 % en 2022/23. L'apprentissage du russe, après des années d'augmentation significative jusqu'en 2015/16, où il passe de 2,75 % à 7,83 %, montre une croissance moins rapide jusqu'en 2017/18, atteignant 8,02 %, puis une diminution progressive à partir de 2018/19 jusqu'à 6,42 % en 2022/23. L'espagnol se caractérise par une augmentation constante sur toute la période, passant de 2,87 % en 2005/6 à 8,03 % en 2022/23. Quant au français, il connaît une augmentation jusqu'en 2008/09 à 8,61 % puis une diminution jusqu'en 2021/22 à 4,49 % et enfin une légère augmentation est constatée en 2022/23 pour atteindre à 4,60 %.

L'apprentissage des langues étrangères dans les lycées est donc assez différent de celui des écoles fondamentales, l'espagnol et le français y étant plus développés. Il y a aussi des disparités selon les régions. Comme dans la partie précédente, nous allons nous intéresser à cette place de 3^e langue apprise par région :

- en 2005, le français est la 3^e langue apprise dans toutes les régions de République tchèque ;
- en 2007, l'apprentissage du russe dépasse celui du français dans la région de Karlovy Vary ;
- en 2009, l'apprentissage du russe dépasse celui du français dans la région d'Olomouc ;
- en 2010, l'apprentissage du russe continue à se développer à l'ouest dans la région de Plzeň et à l'est dans les régions de Hradec Kralové, de Pardubice et de Moravie-Silésie. L'apprentissage de l'espagnol devient la 3^e langue apprise à Prague ;
- en 2013, l'apprentissage du russe dépasse celui du français dans les régions de Zlín, Pardubice et Vysočina ;
- en 2014, l'apprentissage du russe dépasse celui du français dans la région de Moravie du Sud ;
- en 2016, le français est la 3^e langue apprise uniquement dans la région de Liberec, l'espagnol l'est toujours à Prague et se développe dans la région de Bohême du Sud ;



2023⁴

Graphique 5 : Répartition de l'apprentissage des langues étrangères dans les lycées de 2005 à 2023^{1,5}

⁴ Ce graphique a été créé par l'auteur de cet article à partir des données du ministère de l'Éducation tchèque (<https://statis.msmt.cz/rocnka/rocnka.asp>).

- en 2018, l'espagnol devient la 3^e langue étrangère apprise dans la région de Plzeň ;
- En 2022, l'espagnol se développe à l'est et prend la place du russe dans les régions de Zlín et de Moravie Silésie.

Le russe est donc la 3^e langue apprise dans 8 régions, l'espagnol dans 5 et le français dans 1.

L'apprentissage de l'espagnol se développe de façon plus dynamique dans les régions où ils ont créé des sections bilingues. Il semblerait que les sections européennes françaises n'aient pas cet effet.

CONCLUSION

L'analyse approfondie de l'apprentissage des langues étrangères dans le système scolaire tchèque entre 2005 et 2023 révèle une interconnexion complexe entre divers facteurs influençant les choix linguistiques des étudiants. L'influence des politiques éducatives tchèques, en particulier les révisions des programmes d'enseignement, a eu un impact considérable sur les préférences linguistiques des apprenants.

Par ailleurs, le rôle du transfert culturel, notamment par le biais des initiatives françaises, a influencé l'évolution des préférences linguistiques dans le système scolaire tchèque. Les accords bilatéraux entre la République tchèque et la France, illustrés par la création d'institutions et d'autres mécanismes de coopération, ont contribué à façonner le paysage linguistique tchèque, bien que la dynamique ait montré des tendances variables au fil du temps avec un essoufflement à partir de 2008 date du dernier programme de coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation.

En examinant spécifiquement l'apprentissage du français, du russe et de l'espagnol dans les écoles fondamentales et les lycées, il est clair que des disparités régionales existent quant à la popularité de ces langues. Ces variations témoignent de l'influence de spécificités locales sur les choix linguistiques des apprenants ainsi que des stratégies linguistiques des institutions.

Finalement, l'évolution de l'enseignement des langues étrangères en République tchèque, soulève des interrogations sur l'avenir de certaines langues. Les changements récents, notamment la possible fin de l'obligation d'apprendre une seconde langue, pourraient remodeler le paysage linguistique.

BIBLIOGRAPHIE

- ESPAGNE, Michel (2013) : La notion de transfert culturel. In : *Revue Sciences/Lettres*. n°1.
- HOUDEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (1997) : L'imaginaire linguistique : questions au modèle et applications actuelles. Communication présentée au IVème colloque international de Sciences du Langage de l'Université de Suceava - Roumanie, 16-18 oct. 1997.
- JOYEUX-PRUNEL, Béatrice (2003) : Les transferts culturels. Un discours de la méthode. In : *Hypothèse*. n°1, Paris, Éditions de la Sorbonne, 142-162.
- LEFEBVRE, Augustin (2016) : Langage, culture, transferts culturels et individus : vers une approche interdisciplinaire. In : *Cahiers de la Nouvelle Europe*. Paris, L'Harmattan, 2016.
- LÜSEBRINK, Hans-Jürgen (2014) : Les transferts culturels : théorie, méthodes d'approche, questionnements. In : Pascal Gin, Nicolas Goyer et Walter Moser (dir.), *Transfert. Exploration d'un champ conceptuel*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 25-48.
- RABAULT-FEUERHAHN, Pascale. (2018) : La langue comme objet de transfert culturel : ou comment les études orientales affectent les langues qu'elles étudient, et vice-versa. In : Michel Espagne et Li Hongtu (dir.), *Chine France - Europe Asie, Itinéraires de concepts*. Paris, Éditions Rue d'Ulm, 175-196.

SITOGRAPHIE

- IBÁÑEZ-MARTÍN CALVO-SOTELO, Pedro – BARRERO GARCÍA, Pilar (2016) : *Španělština v České republice*. Traduit par Vendula

Procházková. Velvyslanectví Španělska v České Republice, (en ligne) https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj0xILFmbb_AhUb7rsIHUdrDSEQFn0ECDUQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.educacionyfp.gob.es%2FrepUBLICACHeca%2Fdam%2Fjcr%3A21cdadce-b8ed-46e5-a6c7-376941b35357%2Fel-espanol-en-la-republicacheca.pdf&usg=AOvVaw0M0gxlr2pNg2LtQjdVxFd2.

KLEŇHOVÁ, Michaela (2011) : *Krajská ročenka školství 2002-2010*. Ústav pro informace ve vzdělávání – Divize nakladatelství Tauris, (en ligne) <https://www.msmt.cz/vzdelavani/skolstvi-v-cr/statistika-skolstvi/krajska-rocenka-skolstvi>.

Annuaire statistique de l'éducation - indicateurs de performance pour les années scolaires de 2005 à 2023 (en ligne) <https://statis.msmt.cz/rocenka/rocenka.asp>.

Les accords de coopérations entre la France et la République tchèque :

1967 : accord culturel (construit à partir de l'accord de 1923/24, « le protocole additionnel » de 1945 et un protocole d'accord culturel signé en 1964)

1990 : accord relatif à la coopération dans le domaine de la formation

1990 : accord sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels

1991-1993 : Programme de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique

1991 : Protocole sur la création et le fonctionnement des lycées bilingues

1994 : Protocole de coopération entre le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports de la République tchèque, le ministère de l'Education Nationale et de la culture et le secrétariat d'état à l'enseignement technique de la République française

1996-98 : Programme de coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation

1998: Déclaration commune sur la création d'un lycée français

2000-02 : Programme de coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation

- 2004-2006 : Programme de coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation
- 2008-10 : Programme de coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur
- 2009 : Déclaration d'intention (pour un certificat de niveau C1 signé par le ministre l'EN pour les élèves des SB)
- 2011-12 : Lettre d'intention relative au fonctionnement des sections bilingues Franco-tchèques
- 2012-13 : Lettre d'intention relative au fonctionnement des sections bilingues Franco-tchèques
- 2014: Déclaration visant la reconnaissance des diplômes entre les deux pays
- 2013-14 : Lettre d'intention relative au fonctionnement des sections bilingues Franco-tchèques
- 2015-16 : Arrangement administratif relatif au soutien au fonctionnement des sections bilingues Franco-tchèques

Moïse Lemonnier**Faculté des Lettres, Université de Bohême du Sud**

Branisovka 1645/31A, 370 05 České Budějovice,

Česká republika

moiselemonnier@yahoo.fr